

# COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OPERAZIONE 2 DI U PRUGRAMMA CITADELLA XXI  
“ACCUNCIAMENTI È VALUTAZIONE DI I PERCORSI  
ESTERNI” - CUNVENZIONE DI DELEGAZIONE DI  
MAESTRIA D'OPERA TRÀ A CUMUNA DI CORTI È A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**OPERATION 2 DU PROGRAMME CITADELLA XXI  
"AMENAGEMENTS ET VALORISATION DES PARCOURS  
EXTERIEURS" : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE  
MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COLLECTIVITE DE  
CORSE ET LA COMMUNE DE CORTI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :      Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### 1. Rappel du contexte



Les citadelles sont souvent chargées de symboles forts : pouvoir, autorité, protection, résistance ou invincibilité. Elles symbolisent souvent l'héritage culturel et architectural d'un territoire. La Citadelle de Corti, étroitement associée à la figure de Pasquale Paoli est la représentation de la résistance de l'île.

Seule citadelle située à l'intérieur des terres, le site de Corti s'est historiquement affirmé comme un élément majeur de la défense de l'île. Situé au confluent du Tavignanu et de la Restonica, son potentiel et son destin ont été perçus et façonnés, dès 1420, par le Seigneur Vincentellu d'Istria, vice-roi de Corse, qui fit construire un château fortifié au sommet de l'éperon rocheux qui domine la ville afin de combattre la république de Gênes pour le Roi Alphonse V d'Aragon.

Cette vocation militaire perdurera au fil des siècles et ce jusqu'au départ de la Légion étrangère dans le début des années 1980, moment où la citadelle entrera dans une nouvelle phase de son histoire.

La démarche engagée avec *Citadella XXI<sup>u</sup>* marque une étape décisive car il s'agit de transformer un ancien site militaire en un véritable lieu de vie, de savoirs et de création, tout en respectant son identité profonde.

Par ce projet, la Collectivité de Corse réaffirme que l'intérieur de l'île est un espace essentiel pour comprendre la Corse, pour penser son avenir et pour y porter une

politique culturelle et patrimoniale ambitieuse en s'inspirant de l'héritage de Paoli. Une politique patrimoniale d'une dimension à la fois historique, identitaire et stratégique.

En 1977, le classement au titre des Monuments Historiques, par arrêté du 10 août, de la citadelle et de son mur d'enceinte, témoigne alors de la grande valeur patrimoniale du site.

Dès 1984, la Collectivité et ses partenaires ont engagé une première phase de reconversion du site, avec l'ouverture au public du « nid d'aigle ».

En 1990, la citerne sud de la caserne Padoue est réhabilitée pour accueillir le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC).

En 1997, la construction du musée de la Corse, confiée à l'architecte turinois Andrea Bruno, marque une étape décisive en inscrivant la citadelle dans un projet culturel et patrimonial d'envergure, associant réhabilitation architecturale et extension contemporaine.

En 2023 cette dynamique s'est poursuivie avec la rénovation de la citerne nord de la caserne Padoue – *A Cisterna* – qui accueille un nouvel espace de diffusion culturelle, tandis que l'enceinte de la citadelle abrite à la fois le musée de la Corse, le FRAC Corsica, l'Office de tourisme Centru di Corsica, le FabLab et le DE de musicologie de l'Université de Corse, ainsi qu'un des pôles du CPIE Centre Corse – A Rinascita.

## **2. Préserver, conserver & valoriser le site : *CITADELLA XXI<sup>u</sup>*, le projet de réhabilitation de la Citadelle de Corti**

La Collectivité de Corse, consciente de l'identité unique du site et de son histoire singulière, a souhaité développer un projet qui prend la suite de la dynamique culturelle initiée dans les années 80 et renforce les interventions déjà menées. Un projet résolument orienté vers l'avenir, pour cette pièce urbaine de 5 hectares surplombant la ville de Corti.

En 2019, sous la dénomination *Citadella XXI<sup>u</sup>*, elle engage une démarche globale de requalification et de valorisation du site, qui obtient le soutien de l'État au titre du Programme exceptionnel d'investissement (PEI – mesure 3.4-2 : culture et patrimoine) à hauteur de 63% du montant des travaux.

Cette stratégie, validée par un comité de pilotage présidé par la Collectivité de Corse, associée à la Ville de Corti, l'Office de l'Environnement, la Communauté de communes du Centre Corse, l'Université de Corse et la DRAC, se décline en cinq opérations successives ciblant une dizaine de chantiers.

L'enjeu étant de raconter l'histoire du lieu, de parler de la Corse d'hier et de demain, tout en conférant à la citadelle un rôle actif et dynamique au quotidien. Le projet s'articule autour de la mémoire, de la création, du paysage, de l'innovation, de la transition écologique et de la participation citoyenne.

## **3. *Citadella XXI<sup>u</sup>* dans la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine**

Par la délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017, l'Assemblée de Corse a

adopté le nouveau cadre du patrimoine, en affirmant que le patrimoine constitue avant tout « la marque de la permanence d'un peuple sur sa terre » et un socle pour un véritable projet de société. Il ne s'agit plus seulement de conserver et de restaurer, mais de faire du patrimoine un levier de cohésion sociale, de réappropriation collective et de développement économique soutenable, au service d'un tourisme de qualité et d'une meilleure qualité de vie pour les habitants.

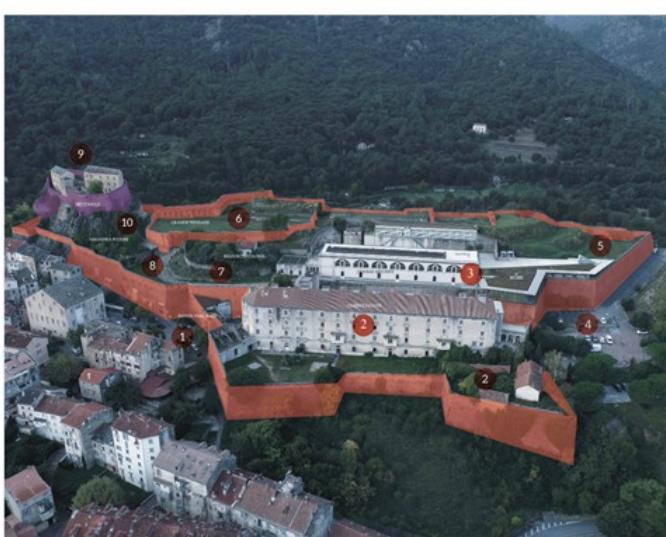
Le rapport d'information présenté en 2021 (n° 2021/E2/207) sur la mise en œuvre de ce nouveau cadre a rappelé le rôle de chef de file de la Collectivité de Corse en matière de patrimoine et la nécessité d'affirmer davantage encore cette responsabilité, notamment par des projets emblématiques comme *Citadella XXI<sup>u</sup>*.

Aussi, les objectifs de ce programme incarnent la stratégie portée par le Conseil exécutif de Corse : faire du patrimoine un levier de souveraineté culturelle, de résilience territoriale et de transmission intergénérationnelle.

En poursuivant la reconnexion un site militaire longtemps fermé avec la ville et son territoire, pour en faire, plus encore, un lieu de vie, de savoirs et de création ; en articulant patrimoine bâti, paysages naturels (confluent du Tavignanu et de la Restonica) et nouvelles fonctions culturelles, touristiques, éducatives et citoyennes ; en mobilisant des outils structurants de la politique patrimoniale (maîtrise d'ouvrage publique, recours au PEI, développement des partenariats avec les acteurs institutionnels et locaux du Centre Corse), *Citadella XXI<sup>u</sup>* traduit cette vision politique et la volonté de structurer une politique unifiée du patrimoine, renforcée depuis la création de la Collectivité de Corse en 2018, et confirmée par les réalisations mises en œuvre depuis l'adoption du nouveau cadre du patrimoine.

*Citadella XXI<sup>u</sup>* incarne la vision portée par le Conseil exécutif : faire du patrimoine un outil de réappropriation, de cohésion et de connaissance. L'ambition portée permet de reconnecter la citadelle à la ville, en créant des espaces de rencontre, d'apprentissage et de découverte.

Cette politique patrimoniale forte a donc vocation à se tourner vers les habitants, vers les étudiants, vers la jeunesse dans sa globalité mais aussi en direction de l'ensemble des régions et villages du centre corse. Ce projet traduit un choix clair : investir le Centre Corse comme une point central et de premier plan en termes de politique patrimoniale.



#### *Les interventions prévues au schéma directeur de Citadella XXI<sup>u</sup> :*

- 1 Traiter l'entrée historique
- 2 Aménager la caserne Padoue en tiers-lieu innovant destiné au croisement des mondes de l'entreprise, de l'enseignement, de la création artistique.
- 3 Traiter le sol du parvis pour relier les éléments de la citadelle et clarifier la lecture du début de la visite.
- 4 Requalifier l'accès nord en reconstituant le rempart.
- 5 Améliorer le parcours de visite existant et aménager un nouveau circuit dans les bastions, au cœur d'un jardin paysager.
- 6 Equiper la grande terrasse pour permettre à ce plateau du paysage de devenir un plateau de manifestations collectives.
- 7 Réhabiliter la maison du Colonel en lieu de médiation.
- 8 Restaurer le magasin en poudre pour créer un espace de présentation historique racontant la citadelle.
- 9 Transformer la caserne Neuve pour raconter l'histoire médiévale de Corti
- 10 Conserver et restaurer le Nid d'Aigle.

La première opération de travaux, consacrée à la restauration de l'ancien château de la citadelle, *u castellu* – dit « *nid d'aigle* » et aujourd'hui finalisée – a constitué un jalon majeur de ce programme.



Vue avant travaux



Vue après travaux (septembre 2025)

L'opération n° 2, objet du présent rapport, participe pleinement de cette stratégie. Avec le traitement du parvis comme « seuil » d'entrée du musée de la Corse et de la citadelle, l'amélioration des accès, la mise en valeur des remparts et des façades, la création du premier jardin botanique de Corse en cœur de citadelle et un parti pris paysager respectueux du site, elle incarne une approche du patrimoine qui conjugue exigence de conservation, excellence paysagère et ambition écologique.

#### **4. Objectifs de l'opération n° 2 de *Citadella XXI<sup>u</sup>*, « Aménagements extérieurs et valorisation ».**

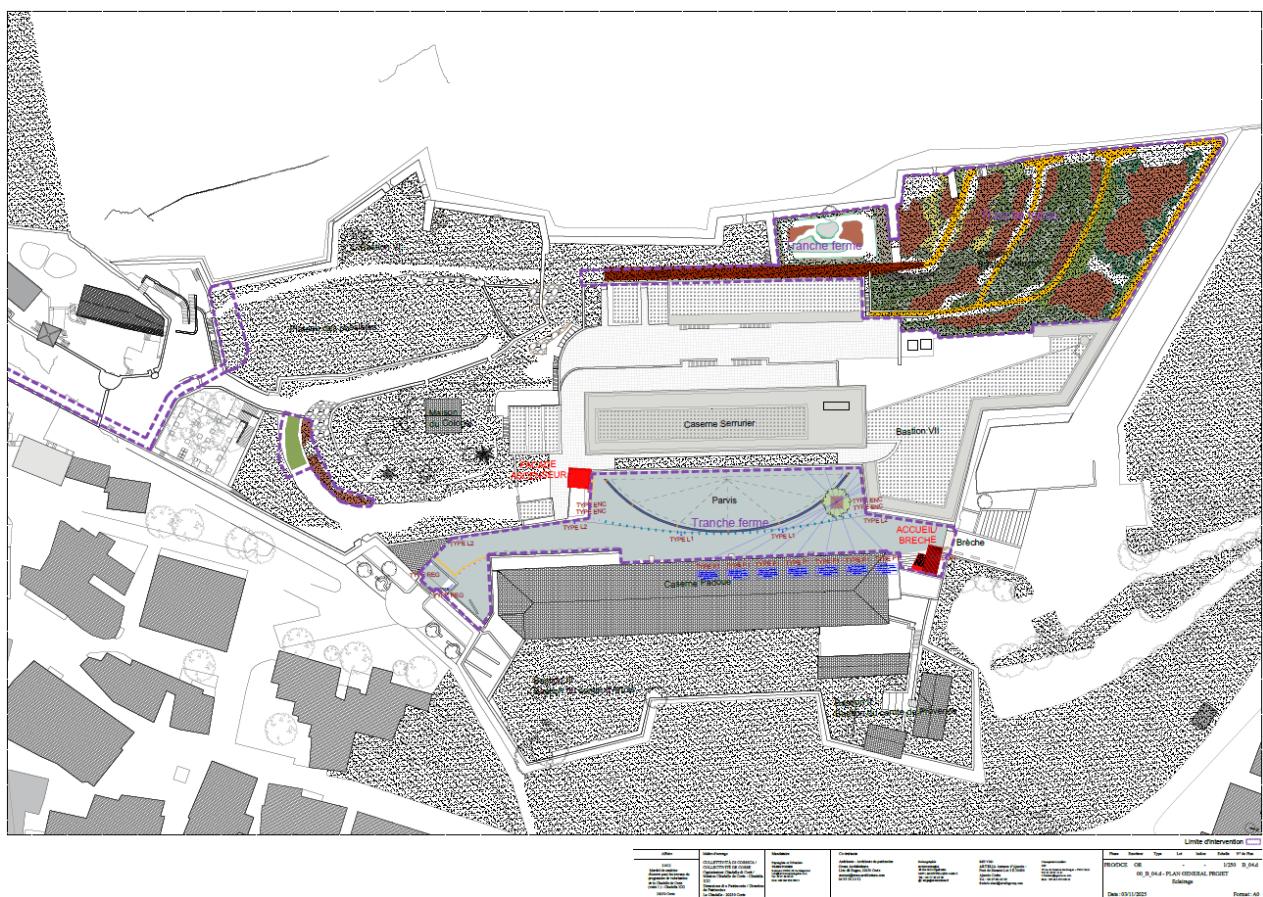
La deuxième opération, objet de ce rapport, a pour objectif de réhabiliter des espaces extérieurs aujourd'hui dégradés et se déploie en deux parties à l'issue de la phase PRO : la première est celle de la reprise complète du parvis. Reprise des réseaux, des revêtements de sols, des éclairages et équipements d'accueil. La seconde porte sur la partie haute de la citadelle, plus naturelle avec l'installation du premier jardin botanique de Corse, en partenariat avec l'Office de l'Environnement et le Conservatoire Botanique National de Corse, avec quelques travaux de terrassement, la plantation plusieurs jardins thématiques, et quelques cheminements secondaires. Ces travaux se veulent respectueux d'un lieu patrimonial sensible. Une attention particulière sera portée sur la méthode d'exécution des travaux afin d'être le moins invasif possible et garantir la pérennité des éléments architecturaux de la citadelle.

**Le parvis :** Le parvis de la citadelle est la vitrine du musée de la Corse et de la citadelle dans son ensemble. Cette place d'arme est aujourd'hui minérale, austère.

La volonté de ce projet est d'en conserver l'identité militaire, qui expose des matériaux brutes, mis en œuvre simplement, sans détails ostentatoires. Seul un grand caniveau en pierre en forme d'arc vient matérialiser le cheminement de l'eau et repousser les voitures. Un arbre unique vient apporter de l'ombre à un banc en pierre et forme un signal sur ce parvis et appelle vers l'entrée du musée. Le parvis est un projet de seuil, ces derniers sont marqués en pierre et soignent le rapport qu'ils entretiennent avec les entrées. L'entrée principale du parvis, côté parking, traverse une brèche dans le mur d'enceinte. Cette brèche est retravaillée et accueille une guérite d'entrée qui vient recouvrir le transformateur électrique. Une attention sera portée dans le chantier à toutes les zones de contact avec l'existant, notamment les pieds de façade. Cette réfection des sols est l'occasion de prendre soin des éléments patrimoniaux et d'en nettoyer précautionneusement les franges.

**Les jardins de la Citadelle :** L'installation du premier jardin botanique de Corse fixe une ambition : celle de faire rayonner l'importance de la préservation et de la défense du paysage naturel qui nous entoure. En se plaçant dans ce lieu touristique, cette ambition vise un public large. Le partenariat entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a défini une certaine quantité et variétés d'espèces à planter dans ces jardins. Il s'agit d'un projet de mise en valeur, mais aussi d'un projet qui vise à faire avec l'existant, en toutes circonstances.

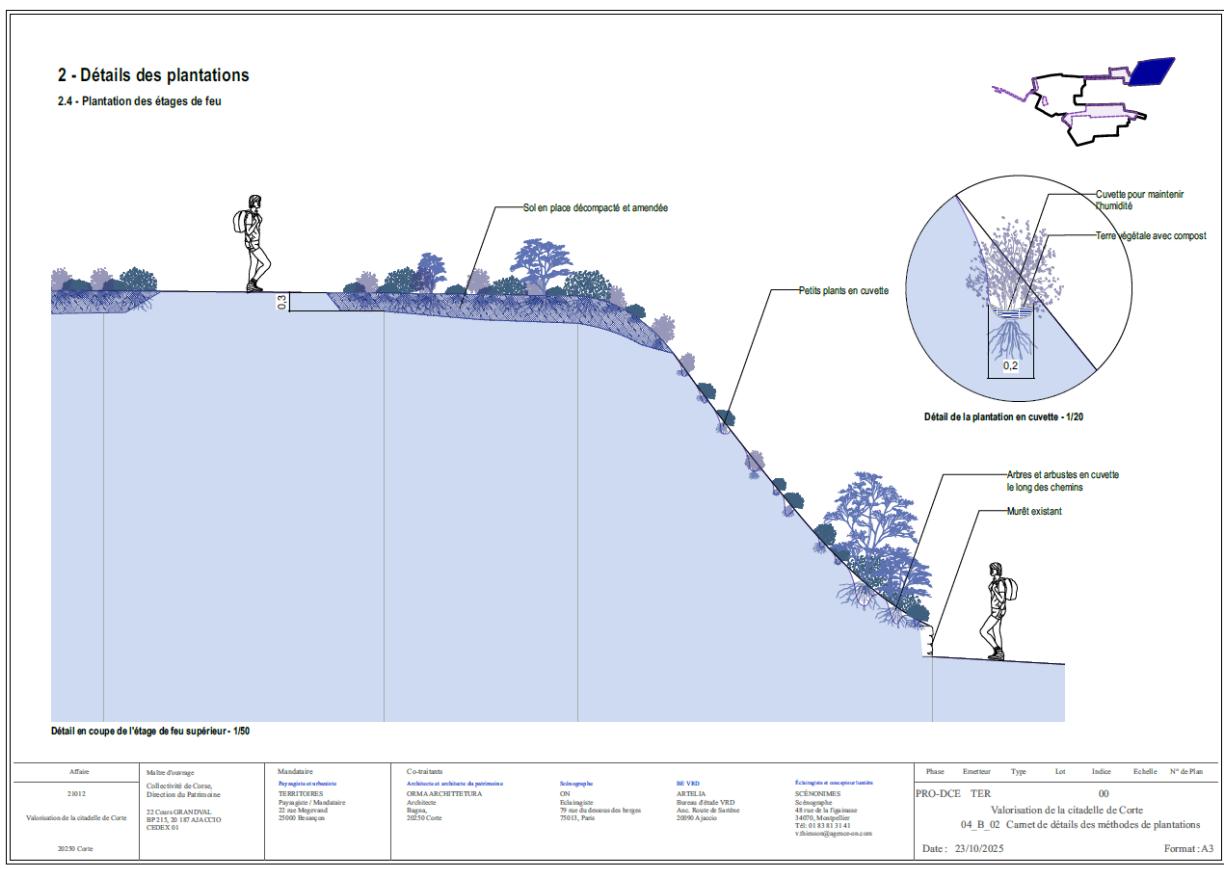
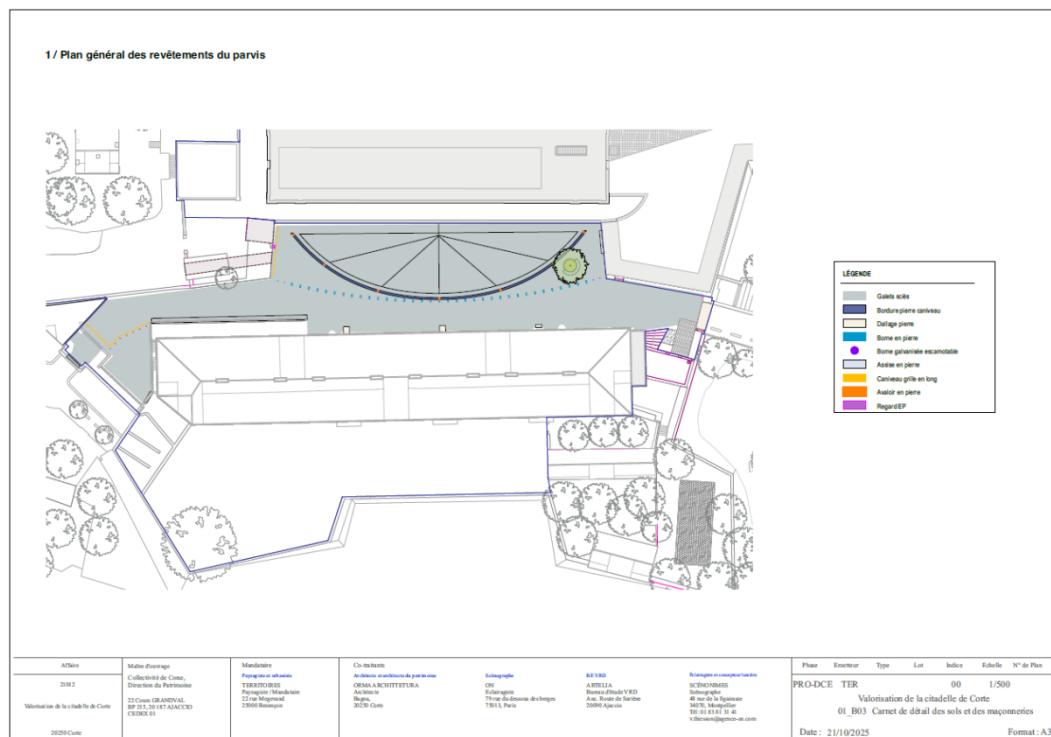




Photographie d'Etat des lieux



Insertion du projet





## 5. Pilotage de l'opération

La maîtrise d'ouvrage est représentée par la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse.

La conduite de l'opération est assurée par la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse – Mission *Citadella XXI<sup>u</sup>*.

## 6. Enveloppe budgétaire prévisionnelle et financement

L'opération a été à l'origine inscrite sur l'opération N4432CL003 pour un montant de 1 650 000 € TTC (études et travaux), co-financée au titre du PEI à hauteur de 63 %, soit 1 039 500 € TTC.

L'estimation de travaux détaillée produite à l'issue de la phase PRO/DCE s'élève à 1 199 999,27 € H.T, soit 1 319 999,19 € TTC dans sa version de base sans option.

## 7. Echéancier et calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation des entreprises : décembre 2025
- Démarrage des travaux : fin du premier trimestre 2026
- Réception des travaux : fin du 4<sup>e</sup> trimestre

2027 La durée prévisionnelle du chantier est de 15 mois (65 semaines).

## **8. Foncier et délégation de maîtrise d'ouvrage**

La commune de Corti est propriétaire de la parcelle cadastrale AH 247, constituée par une route communale traversant un site patrimonial de la Citadelle de Corti géré par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de cette opération de travaux, la Collectivité de Corse prévoit de réaliser des travaux sur ce terrain et sur les parcelles adjacentes, notamment pour la reprise du sol de la place d'armes ou parvis et la réhabilitation de l'entrée nord de la Citadelle ou brèche.

Afin d'assurer une cohérence d'intervention et de sécuriser juridiquement l'opération, une convention est proposée afin que la Commune de Corti délègue à la Collectivité de Corse la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur sa parcelle, conformément aux dispositions des articles L. 2422-1 et suivants du Code de la commande publique, ainsi qu'aux articles L. 2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

## **9. Conclusion**

Par son ampleur, par la durée des investissements engagés et par la diversité des enjeux qu'il porte, *Citadella XXI<sup>u</sup>* s'impose comme l'un des projets phares de la mandature en matière de patrimoine et de développement territorial. Il concentre en un même lieu les priorités fixées par le Conseil exécutif : protection et transmission du patrimoine, reconquête des centralités urbaines, transition écologique, soutien à la création contemporaine, structuration de l'offre culturelle et touristique, articulation avec l'enseignement supérieur et la recherche.

L'opération n° 2 contribue directement à cette ambition en donnant une nouvelle lisibilité au site : parvis transformé en véritable place d'accueil, lisible et accueillante, articulation renforcée entre les différents équipements (musée de la Corse, FRAC, A Cisterna, tiers-lieu de la caserne Padoue, Office de tourisme, FabLab, Université), création d'un jardin botanique emblématique de l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages insulaires.

Par son ambition, *Citadella XXI<sup>u</sup>* est bien plus qu'un chantier : c'est un projet de territoire, de transmission et de réappropriation.

Il donne à la citadelle de Corti un rôle stratégique dans la compréhension de notre histoire, dans la diffusion de la culture contemporaine, dans la valorisation des paysages et de la biodiversité, mais aussi dans la construction d'un tourisme culturel respectueux, durable et structurant pour le Centre Corse.

Ce programme incarne la volonté du Conseil exécutif de rééquilibrer le développement de l'île en plaçant l'intérieur au cœur de la dynamique culturelle et patrimoniale, et en offrant aux Corses, notamment aux plus jeunes, les moyens de se réapproprier leur histoire.

Au-delà de la seule citadelle, *Citadella XXI<sup>u</sup>* est un laboratoire de la politique

patrimoniale de la Collectivité de Corse : il démontre la capacité de notre institution à conduire des projets complexes, à mobiliser des financements d'État et à étudier l'opportunité de projets européens, à fédérer les acteurs des territoires autour d'un projet partagé, et à faire du patrimoine un véritable moteur d'attractivité, de rayonnement et de fierté pour la Corse. À ce titre, son aboutissement constitue un enjeu majeur de la présente mandature.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération n° 2 du programme *Citadella XXIu* pour l'aménagement et la valorisation des extérieurs de la Citadelle de Corti pour un montant prévisionnel 1 199 999,27 € H.T, soit 1 319 999,19 € TTC et co-financé au titre du PEI à hauteur de 63 %, soit 1 039 500 € TTC.
- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse pour la réalisation des travaux prévus sur la parcelle AH 247
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.